

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 21 juin 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de mars 2013 sous la présidence de la Fédération de Russie (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vitaly Churkin



**Annexe à la lettre datée du 21 juin 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Fédération de Russie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la Fédération de Russie (mars 2013)**

Introduction

En mars 2013, sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a mis en œuvre un vaste programme de travail. Il a tenu 34 séances et consultations, adopté six résolutions et fait huit déclarations à la presse.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 5 mars, les membres du Conseil ont tenu une réunion publique d'information au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son rapport spécial sur l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs (S/2013/119). Le Secrétaire général a informé le Conseil des activités qu'il avait menées pour faciliter la signature, le 24 février à Addis-Abeba, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région par les dirigeants de 11 pays de la région. Il a expliqué que ce document proposait, pour faire face à la situation préoccupante dans l'est de la République démocratique du Congo, une stratégie innovante et complète reposant sur un ensemble de mesures aux niveaux national, régional et international, et assortie d'une série de recommandations sur sa mise en œuvre à l'intention de la communauté internationale. Le Secrétaire général a ainsi décidé de nommer un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et proposé de renforcer le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en déployant une brigade d'intervention dotée d'un mandat d'imposition de la paix.

Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a transmis au Secrétaire général les renseignements de son gouvernement pour avoir participé en personne au processus d'élaboration et de signature de l'Accord-cadre. Il a appelé le Conseil de sécurité à autoriser d'urgence le déploiement de la brigade d'intervention pour faire face à la détérioration de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire général et son équipe des efforts qu'ils avaient déployés pour aboutir à la signature de l'Accord-cadre, qui s'attaque aux causes profondes du conflit. Ils ont souligné qu'il importait que tous ses signataires l'appliquent rigoureusement. Un membre du Conseil a précisé que l'Accord-cadre ne saurait remplacer les initiatives régionales en cours en faveur de la paix, et qu'il fallait plutôt l'envisager comme un moyen de développer ce qui avait déjà été accompli et de donner une nouvelle impulsion à l'ensemble du processus.

Dans l'ensemble, les membres du Conseil se sont montrés favorables aux recommandations tendant à renforcer le mandat de la MONUSCO pour lui permettre de mieux s'acquitter de sa fonction de protection des civils. Plusieurs membres se sont inquiétés de l'éventuel déploiement de la brigade d'intervention que le Secrétaire général avait proposé dans son rapport spécial, à l'issue de consultations avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, compte tenu des conséquences que pourrait avoir la participation de Casques bleus à une mission d'imposition de la paix, et plus généralement des éventuelles répercussions sur les principes de base des opérations de maintien de la paix de l'ONU. D'autres ont argué que le déploiement de cette brigade serait un moyen de mettre un terme à la spirale de la violence en République démocratique du Congo, sous réserve que les mesures appropriées soient prises pour limiter les risques pour les civils et l'ensemble du personnel des Nations Unies.

Le 6 mars, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des effectifs militaires ou de police à la MONUSCO. Après des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, et du Conseiller militaire de l'ONU, le général Babakar Gaye, un échange de vues sur les données techniques du futur déploiement de la brigade d'intervention a eu lieu.

Le 22 mars, les membres du Conseil de sécurité ont publié le texte d'une déclaration à la presse dans laquelle ils se félicitent de la remise de Bosco Ntaganda à la Cour pénale internationale à La Haye, et rendent hommage à toutes les victimes de crimes graves au regard du droit international en République démocratique du Congo. Ils y remercient les Gouvernements du Rwanda, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, ainsi que la Cour pénale internationale, d'avoir facilité la remise de M. Ntaganda à la Cour. Ils voient dans cet événement une avancée dans le sens de la justice pénale internationale et du rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils rappellent que les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide, mais aussi d'actes de violence sur la personne d'enfants et d'actes de violence sexuelle et sexiste, doivent répondre de leurs actes. Ils rappellent aussi que le commandant des Forces démocratiques de libération du Rwanda, Sylvestre Mudacumura, est encore en liberté en République démocratique du Congo.

Le 28 mars, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 2098 (2013), dans laquelle ils définissent une stratégie nouvelle et complète qui vise les causes profondes de l'instabilité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs et prévoit que la MONUSCO disposera, à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix, d'une « brigade d'intervention » qui aura pour responsabilité de neutraliser les groupes armés. Plusieurs membres du Conseil se sont exprimés. Si certains se sont félicités de la décision de créer cette brigade, comme le Secrétaire général l'avait recommandé dans son rapport spécial à l'issue de consultations avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, d'autres se sont inquiétés des conséquences de cette décision pour les principes des opérations de maintien de la paix de l'ONU. D'autres encore ont souligné que la brigade devrait viser en priorité les forces négatives toujours actives dans l'est de la République démocratique du Congo, et un membre du Conseil a ajouté qu'elle

devrait renforcer le processus de paix dans la région, notamment les pourparlers de Kampala. Le Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo, Raymond Tshibanda N'tungamulongo, a remercié le Conseil d'avoir répondu à l'appel de son Gouvernement en autorisant la création d'une brigade d'intervention, et l'ONU pour les efforts qu'elle a déployés ces 15 dernières années en vue de préserver l'intégrité territoriale du pays et d'y favoriser la paix et la stabilité.

Guinée-Bissau

Le 6 mars, en consultations plénières, Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a présenté le rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau établi en application de la résolution 2048 (2012) du Conseil (S/2013/123), et a souligné que peu de progrès avaient été accomplis dans ce rétablissement. Les parties prenantes nationales étaient restées divisées et l'armée avait continué de s'immiscer dans les affaires politiques; les partenaires internationaux n'avaient pas encore dégagé de position commune sur l'évaluation de la situation et les problèmes qui se posaient sur le terrain. Le rapport commun de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne et de la mission conjointe d'évaluation de l'ONU en Guinée-Bissau, dont l'objectif était de définir une telle position commune, n'était pas encore terminé. Le Sous-Secrétaire général s'est réjoui que le Fonds monétaire international ait annoncé la reprise de ses activités dans le pays.

Les membres du Conseil ont pris note de la décision des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de proroger la période de transition en Guinée-Bissau, ainsi que de l'appel qu'ils ont lancé au Président de transition pour qu'il propose à l'Assemblée nationale un projet de feuille de route révisée pour la préparation et la tenue d'élections générales libres, régulières et transparentes avant la fin de 2013. La nécessité et l'urgence de ces élections ont par ailleurs été soulignées.

Somalie

Le 6 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2093 (2013) par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'au 28 février 2014 et prié le Secrétaire général de maintenir le dispositif d'appui logistique des Nations Unies à l'AMISOM. Convenant avec le Secrétaire général que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie devrait être remplacé par une nouvelle mission politique spéciale élargie, le Conseil a décidé que l'action de l'équipe de pays des Nations Unies serait intégrée à celle de la nouvelle mission et placée sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général. Il a également décidé que le Chef du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie ferait rapport au Représentant spécial des services sur l'appui logistique fourni à la nouvelle mission, mais continuerait de rendre compte au Département de l'appui aux missions à New York de son activité première d'appui à l'AMISOM. La résolution prévoit aussi la levée partielle, pour une période de 12 mois, de l'embargo sur les armes imposé au pays, en particulier en ce qui concerne certains articles destinés exclusivement au développement des Forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien et à la sécurité du peuple somalien. Le Conseil est convenu en outre avec le Secrétaire général que les

conditions de déploiement d'une opération de maintien de la paix par les Nations Unies n'étaient pas encore réunies en Somalie, et l'a prié de suivre l'évolution de la situation, notamment en définissant les critères qui permettraient d'apprécier l'opportunité de déployer une opération de maintien de la paix.

Sanctions contre la Somalie et l'Érythrée

Le 12 mars, le Représentant permanent de la République de Corée, M. Kim Sook, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, a présenté au Conseil, en consultations plénières, les activités réalisées par le Comité pendant sa récente période de travail de 120 jours, en mettant l'accent sur les consultations informelles qu'il avait organisées le 15 février, ainsi que sur les conclusions et recommandations formulées dans l'exposé de mi-mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Les membres du Conseil se sont accordés pour dire que, les conditions de sécurité en Somalie demeurant instables, le strict respect des régimes de sanctions, notamment les embargos sur les armes et le charbon de bois, et les sanctions contre des individus, était indispensable si l'on voulait faire avancer le processus de paix somalien. La plupart des délégations se sont félicitées de la suspension partielle de l'embargo sur les armes prévue dans la résolution 2093 (2013) et visant à renforcer le secteur de la sécurité somalien, mais d'autres ont trouvé que cette décision était prématurée, compte tenu des risques de prolifération des armes.

Les membres du Conseil ont pris note des informations communiquées par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sur l'amélioration de ses relations avec le Gouvernement érythréen. Certains ont appelé Asmara à respecter ses obligations et à rencontrer les représentants du Groupe en Érythrée dès que possible.

Soudan/Soudan du Sud

Le 12 mars, respectivement l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Haile Menkerios, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, ont présenté des exposés, en consultations plénières. M. Menkerios s'est réjoui des décisions prises le 8 mars par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité concernant la création d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui représentent selon lui une « évolution très positive ». Il a dit espérer que la mise en œuvre des accords signés le 27 septembre 2012 serait accélérée par l'adoption, le 12 mars 2013, du tableau récapitulatif les concernant. Il a souligné que deux questions non résolues continuaient de peser lourdement sur les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud : le conflit agitant les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et le retard accumulé dans la mise en œuvre des arrangements provisoires concernant Abyei ainsi que dans la définition du statut définitif d'Abyei. Il a souligné que l'ouverture de pourparlers directs sans conditions préalables entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) était cruciale si l'on voulait parvenir à une cessation des hostilités qui ouvrirait un accès à l'action humanitaire et créerait une atmosphère propice à un règlement politique du conflit dans les deux zones.

M. Hervé Ladsous a fait le point sur les conditions de sécurité sur le terrain. Il a qualifié d'« étape fondamentale dans le rétablissement de la confiance entre le Soudan et le Soudan du Sud » les décisions prises le 8 mars 2013 par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, et décrit les mesures que ces deux pays et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei avaient prises ou devaient prendre pour établir effectivement la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et mettre en œuvre le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans les délais convenus.

Les membres du Conseil ont appelé à la pleine mise en œuvre, en temps voulu, des arrangements des 8 et 12 mars et de toutes les dispositions des accords signés le 27 septembre 2012 – et notamment au retrait de l'ensemble des forces des deux parties de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, à la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et à la reprise de la production pétrolière. Ils ont souligné l'importance pour le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) d'entamer des négociations politiques directes, de parvenir à une cessation des hostilités et de remédier aux problèmes humanitaires dans les deux zones.

Certains membres du Conseil ont exprimé leur scepticisme quant à la volonté des parties de mettre en œuvre les derniers accords étant donné qu'elles n'avaient pas respecté les arrangements précédents, et ont souligné que le Conseil devrait faire pression pour obtenir l'application de la résolution 2046 (2012). D'autres ont souligné qu'il importait que le Conseil reste mesuré et impartial vis-à-vis des deux parties et qu'il les encourage à chercher de façon constructive des solutions acceptables par elles deux aux problèmes non résolus.

Le 27 mars, dans le cadre d'un échange de vues informel avec le Conseil, le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, M. Thabo Mbeki, s'est félicité des progrès qui avaient été faits récemment concernant la mise en œuvre des accords de septembre 2012 et mars 2013 entre le Soudan et le Soudan du Sud, en particulier en matière de sécurité des frontières. Il a exprimé l'espoir que les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) reprendraient rapidement, afin qu'une solution politique à la crise dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu soit trouvée et que la situation humanitaire puisse se débloquer dans les deux zones. Il s'est dit convaincu que les deux parties souhaitaient véritablement que les hostilités cessent durablement et que le Groupe saurait contribuer à instaurer la confiance entre elles pour qu'elles puissent parvenir à un accord à cet égard. Il a aussi souligné qu'il importait de mettre en œuvre les arrangements provisoires et de stabiliser la situation dans la zone d'Abyei. M. Mbeki a encore dit qu'il était impératif que le Soudan et le Soudan du Sud poursuivent les négociations sur le statut final de cette zone et que le progrès de ces négociations dépendait directement de l'amélioration des relations bilatérales. Il a appelé le Conseil à répondre favorablement à la demande du Soudan, du Soudan du Sud et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et d'accepter de constituer une force chargée de protéger le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. M. Mbeki a aussi souligné l'importance de soutenir la campagne conjointe menée par Djouba et Khartoum pour obtenir une aide financière et d'encourager un allègement de la dette extérieure du Soudan. Il a exhorté le Conseil à lever les sanctions économiques imposées au Soudan, les jugeant contre-productives et

injustifiées. Il a mis en garde contre d'éventuels « fauteurs de troubles » qui pourraient essayer de saboter le processus de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il a fait savoir que le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) souhaitait participer aux discussions sur les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans l'application concrète des accords entre Khartoum et Djouba, en particulier en ce qui concerne la sécurité des frontières et la reprise de la production pétrolière, et ont insisté sur l'importance de leur mise en œuvre. Ils ont pris note des efforts menés par les deux parties pour trouver des solutions durables aux principaux problèmes encore à résoudre, notamment la mise en place des institutions provisoires de la zone d'Abyei et la définition de son statut définitif, et ont réaffirmé leur soutien à l'action de médiation exercée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial. Ils se sont réjouis de l'ouverture prochaine de négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord). Certaines délégations ont souligné qu'il fallait immédiatement faire cesser tout soutien extérieur aux rebelles et ont exhorté ces derniers à renoncer à leur projet de renversement du Gouvernement de Khartoum par la force. Elles ont lancé un appel pour qu'une aide financière soit mobilisée en faveur des deux pays, que la dette extérieure du Soudan soit allégée et que les sanctions économiques à son encontre soient levées. D'autres délégations ont souligné l'urgence de répondre à la grave crise humanitaire qui frappait les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, déploré les bombardements aériens dans les deux zones et appelé le Soudan à coopérer pleinement avec l'ONU en lui permettant d'apporter immédiatement une aide humanitaire d'urgence aux populations touchées.

Sierra Leone

Le 13 mars, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, a présenté, lors d'une réunion publique d'information, le dixième rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau (S/2013/118). Il a souligné que, malgré les progrès que la Sierra Leone avait fait ces 10 dernières années, des défis restaient à relever, et notamment celui de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Il fallait remédier aux divisions politiques et à la polarisation ethnique et renforcer les institutions nationales (notamment dans les domaines de la justice et de la sécurité) pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités respectives. La pauvreté et le chômage des jeunes, a-t-il continué, restaient très préoccupants. Les priorités définies dans le Programme pour la prospérité défini par le Gouvernement visaient à résoudre ces graves problèmes parmi d'autres. Les efforts étaient principalement menés par le Gouvernement, mais l'aide internationale demeurait indispensable. Le Représentant exécutif a conclu en disant que le moment était venu de commencer à transférer les responsabilités du BINUCSIL à l'équipe de pays des Nations Unies, et il a souligné qu'il importait que les autres partenaires internationaux continuent d'apporter leur soutien au développement de la Sierra Leone après le retrait progressif du Bureau.

Le Représentant permanent du Canada, en sa qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, a présenté les domaines prioritaires dans lesquels la formation interviendrait dans le court terme

pour appuyer le processus de transition, notamment en appelant à fournir les ressources nécessaires pour combler les vides que risque de créer le retrait du Bureau.

Le Conseil a aussi entendu le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, M. Samura M. W. Kamara, qui l'a assuré que son gouvernement était prêt et résolu à coopérer avec lui, dans son propre intérêt, en vue de faire en sorte que le passage du BINUCSIL à un système de Coordonateur résident se fasse sans heurt, ce qui marquerait l'aboutissement de la mission du BINUCSIL, et plus généralement de l'intervention de l'ONU en faveur du maintien et de la consolidation de la paix en Sierra Leone, du sceau de la réussite.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis en Sierra Leone et ont été d'accord pour dire que le BINUCSIL s'étant acquitté de son mandat, il était temps pour lui de procéder, pendant les 12 prochains mois, à la passation de ses pouvoirs à l'équipe de pays des Nations Unies.

Le 26 mars, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 2097 (2013), prorogeant jusqu'au 31 mars 2014 (pour une nouvelle période d'un an) le mandat du BINUCSIL, et décidant que le retrait de ce dernier devrait être complètement achevé à cette date. Le Représentant permanent de la Sierra Leone a remercié le Conseil de l'appui sans relâche qu'il fournit aux efforts de son pays.

Libye

Le 14 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Tarek Mitri, a fait le point sur les évolutions récentes en Libye. Il a salué les efforts déployés par le Président Mohamed Youssef al-Megarief et le Premier Ministre Ali Zeidan pour diffuser les tensions et prendre des mesures de sécurité efficaces pendant l'anniversaire de la révolution libyenne, qui n'a pas déstabilisé le pays. Il a dit que l'ONU avait appelé à la prudence concernant l'adoption d'une loi d'isolement politique. Il s'est félicité des mesures prises par le Gouvernement pour accélérer le triage des détenus et leur transfèrement dans des établissements pénitentiaires d'État. Le Représentant spécial a noté que, bien que le peuple libyen eût fait beaucoup de chemin « depuis la libération du pays il y a 17 mois », les problèmes de sécurité demeuraient considérables et constituaient la source de préoccupation majeure de la plupart des Libyens. Il a fait observer que le pays regorgeait toujours d'armes et de munitions non sécurisées, ce qui continuait de menacer la sécurité régionale, compte tenu de la porosité des frontières libyennes. Il a ajouté que la faiblesse des institutions et des mécanismes publics de coordination en matière de sécurité empêchait la Libye d'améliorer véritablement les conditions de sécurité dans le pays. Il a précisé à cet égard que, pour faciliter la transition de la Libye vers la démocratie, il faudrait instaurer un dialogue ouvert qui permettrait de parvenir à une véritable réconciliation nationale. Malgré ces difficultés, le gouvernement du Premier Ministre Zeidan était résolu à renforcer la sécurité et à s'attaquer au problème de la prolifération des armes et à celui des groupes armés, et la MANUL continuerait d'apporter son aide dans ce domaine. Le Représentant spécial a ajouté que, compte tenu de l'héritage légué au peuple libyen par l'ancien régime, la

transition vers la démocratie devra certainement surmonter toutes sortes d'obstacles qui demanderont une action à long terme.

Le Conseil a adopté la résolution 2095 (2013) par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour une nouvelle période de 12 mois, prorogé le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) et modifié certaines dispositions relatives aux fournitures de matériel militaire non létal destiné exclusivement à un usage humanitaire ou de protection et à l'assistance technique ou la formation connexes. Le Premier Ministre de la Libye et le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Eugène-Richard Gasana, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, se sont adressés au Conseil.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la Mission et souligné que, par ses activités, elle contribuait beaucoup à la stabilisation de la situation en Libye en favorisant la transition vers la démocratie et en aidant le pays à surmonter les grandes difficultés auxquelles il faisait face. Certains ont évoqué les progrès que la Libye avait faits dans cette transition. D'autres se sont inquiétés des conditions de sécurité du pays (en particulier dans sa partie orientale et le long de ses frontières méridionales), de la prolifération des armes, des mauvais traitements infligés aux détenus et du fait que des personnes continuaient d'être détenues en dehors de toute procédure régulière. La nécessité d'un processus de réconciliation nationale, d'institutions de justice transitionnelle et d'un débat national sans exclusive a été soulignée, de même que l'importance qui s'attachait à une stricte application du régime de sanctions.

Mali

Le 18 mars, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valérie Amos, a présenté au Conseil réuni en consultations plénières un exposé de la situation humanitaire au Mali. Elle a relevé que cette situation résultait pour partie de la vulnérabilité persistante de ce pays, ainsi que du soulèvement politique, du déchaînement de violence et du conflit entraîné par le coup d'État de mars 2012 et les combats qui avaient suivi entre les Touaregs et des groupes radicaux violents. Plus de 447 000 Maliens avaient été déplacés depuis janvier 2012, ce qui mettait lourdement à contribution les communautés qui les accueillaient, au centre et au sud du Mali et dans les pays voisins. La Secrétaire générale adjointe a indiqué que le nombre des retours de déplacés avait augmenté après le début de l'opération militaire française et malienne, tout en soulignant qu'il resterait plusieurs centaines de milliers de déplacés dans l'avenir prévisible. Elle a insisté sur le fait que l'Appel humanitaire de 2013 était financé à hauteur de 15 % seulement. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la gravité de la crise humanitaire et ont exprimé leur soutien au travail des organisations humanitaires au Mali. Il a été souligné que, pour trouver une solution globale à la crise malienne, il fallait s'attaquer aux problèmes qui en constituaient les causes profondes.

Le 27 mars, M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, ont informé le Conseil réuni en consultations plénières des principaux aspects de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité au Mali,

en insistant sur les remarques et recommandations essentielles formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Mali (S/2013/189), notamment deux options possibles pour une éventuelle présence des Nations Unies dans ce pays. On a souligné que, dans le jeu d'interactions entre les priorités politiques et celles de la sécurité, il serait décisif de veiller à ce que l'impératif de la sécurité ne soit pas satisfait au détriment de celui du progrès politique du pays. Selon M. Tayé-Brook Zerihoun, le Conseil se trouvait devant la question capitale de savoir dans quelle mesure l'ONU pouvait ou devait se charger d'assurer la sécurité et la stabilisation au Mali, à la lumière de l'opération militaire française. Des membres du Conseil ont souligné l'importance du dialogue et de la réconciliation nationale au Mali. Le Conseil a eu un premier échange de vues sur les options envisageables en vue d'une présence possible de l'ONU au Mali.

République centrafricaine

Le 20 mars, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), M^{me} Margaret Vogt, a informé le Conseil réuni en consultations plénières que les rebelles de la coalition « Séléka » s'étaient livrés à de nouvelles attaques et avaient repris des villes. Elle a ajouté que, le 17 mars, les insurgés avaient lancé un ultimatum comprenant un certain nombre de conditions, dans lequel ils menaçaient de marcher sur Bangui si leurs exigences n'étaient pas satisfaites dans les 72 heures. Elle s'est déclarée vivement préoccupée par le fait que la situation humanitaire avait empiré et, notamment, qu'une crise alimentaire menaçait, et elle a par ailleurs cité des informations selon lesquelles des violences et des violations graves des droits de l'homme auraient été commises dans les zones contrôlées par le Gouvernement et par la coalition « Séléka ». Elle a souligné que toutes les parties aux accords de paix conclus le 11 janvier à Libreville devaient manifester leur volonté de les respecter par des actes concrets.

Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par la détérioration rapide des conditions de sécurité et de la situation politique en République centrafricaine, ils ont réaffirmé leur appui au processus de paix de Libreville mené sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ont appelé le Gouvernement centrafricain et la « Séléka » à remplir de bonne foi leurs engagements. Ils ont demandé aux parties au conflit de mettre fin immédiatement aux hostilités et de rechercher un règlement politique par la voie de négociations.

À l'issue du débat, le Conseil a fait paraître une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait les attaques lancées récemment par la « Séléka », insistait sur la nécessité pour toutes les parties aux Accords de Libreville de remplir tous leurs engagements, louait les actions menées par la CEEAC, avec l'appui de l'Union africaine, pour tenter de résoudre la crise, demandait à toutes les parties de permettre aux organisations humanitaires d'apporter leur concours en toute sécurité et sans entrave et de protéger leurs biens, et appelait les dirigeants de la Séléka et le Gouvernement centrafricain à veiller à ce que leurs forces respectent les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Le 22 mars, M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a informé le Conseil réuni en consultations plénières qu'à la suite de l'expiration du délai de 72 heures, les rebelles de la Séléka avaient repris leur

marche sur Bangui sans rencontrer de résistance ni des forces armées gouvernementales, ni des forces régionales de maintien de la paix de la CEEAC (MICOPAX). Les troupes gouvernementales et celles de la MICOPAX avaient été déployées sur des positions stratégiques pour pouvoir faire face à une attaque éventuelle contre la capitale.

Les membres du Conseil ont demandé aux parties au conflit de s'acquitter intégralement des obligations que leur imposaient les Accords de Libreville de cesser immédiatement les hostilités et de résoudre la crise par la voie des négociations. Ils ont salué l'appui que la CEEAC, l'ONU, l'Union africaine et les autres partenaires apportaient au processus de paix et à nouveau exprimé leur inquiétude devant la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.

Le 22 mars, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il se disait vivement préoccupé par l'avancée des groupes armés en direction de Bangui et par les conséquences humanitaires qu'elle pourrait avoir. Il y rappelait également les termes de sa précédente déclaration à la presse, en date du 20 mars, à savoir, en particulier, que toutes les parties aux Accords de Libreville devaient remplir tous leurs engagements, les exhortait à s'abstenir de toute violence contre les civils et à permettre l'acheminement en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et rappelait aussi la nécessité de demander des comptes aux responsables des violences et des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que des atteintes à ces droits.

Le 25 mars, après les consultations plénières consacrées au Libéria, M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a informé le Conseil que les rebelles de la Séléka étaient entrés dans Bangui et, le 24 mars, s'étaient emparés du palais présidentiel. Treize soldats du contingent sud-africain déployés à des fins de formation avaient trouvé la mort au cours de la prise de la capitale. D'après certaines informations, le Président, M. François Bozizé, s'était enfui en République démocratique du Congo ou au Cameroun. Le chef de la Séléka, M. Michel Djotodjia, s'était autoproclamé Président de la République centrafricaine et avait déclaré qu'il reconnaissait la validité des Accords de Libreville et conservait M. Nicolas Tiangaye, Premier Ministre de transition, comme Chef du Gouvernement d'unité nationale. D'après certaines informations, des divisions se faisaient peut-être au sein de la Séléka. L'entrée des rebelles dans la ville avait été marquée par des pillages à grande échelle, notamment de résidences du personnel des Nations Unies. La plupart des membres du personnel international et leur famille seraient évacués, 40 fonctionnaires de l'ONU indispensables demeurant en République centrafricaine. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que cette nouvelle aggravation des conditions de sécurité entravait sérieusement l'action humanitaire à Bangui.

Les membres du Conseil ont condamné le coup de force qui avait porté la coalition « Séléka » au pouvoir, ainsi que les actes de violence et de pillage qui avaient suivi. Ils ont adressé leurs sincères condoléances au Gouvernement et au peuple sud-africains, qui avaient eu des soldats tués ou blessés. Ils ont réaffirmé qu'ils continuaient d'appuyer les Accords de Libreville, car ceux-ci constituaient une base viable sur laquelle asseoir une solution pacifique de la crise politique et militaire qui frappait la République centrafricaine.

Le 25 mars, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il appelait au rétablissement de l'état de droit et de l'ordre constitutionnel et demandait la mise en œuvre des Accords de Libreville pour servir de cadre à la

transition politique, réaffirmait l'importance du rôle que la CEEAC devait jouer, avec l'appui de l'Union africaine, dans ce processus et prenait note de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de suspendre la participation de la République centrafricaine à toutes les activités de l'Union africaine, ainsi que de la décision de cette dernière à l'encontre des dirigeants de la Séléka. Le Conseil demandait aussi à toutes les parties de se garder de toute violence contre la population civile, y compris étrangère, de permettre l'acheminement en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire et de respecter pleinement le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Enfin, il soulignait une fois encore qu'il était nécessaire d'amener les personnes responsables de violations du droit et d'atteintes aux droits de l'homme à répondre de leurs actes.

Soudan du Sud

Le 21 mars, à une réunion publique d'information du Conseil, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), M^{me} Hilde Johnson, a noté que ce pays était toujours en proie à de multiples difficultés, malgré les progrès réalisés dans certains domaines. La situation dans laquelle il se trouvait menaçait encore la paix et la sécurité internationales dans la région. La Représentante spéciale s'est déclarée préoccupée par la prolifération des armes, les activités des groupes armés, les clivages politiques, les violences intercommunautaires et les litiges fonciers qui, dans plusieurs régions, faisaient courir de graves dangers à la population civile. La situation humanitaire restait difficile au Soudan du Sud, et les acteurs de l'aide humanitaire faisaient état d'entraves à leur travail. On pouvait s'inquiéter aussi de la fréquence accrue des cas signalés de menaces contre la liberté d'expression ou le respect des droits de l'homme, ainsi que d'impunité et d'irresponsabilité au sein de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA). Les conditions opérationnelles étaient devenues plus difficiles pour les Nations Unies, en raison d'un certain nombre de violations graves de l'Accord sur le statut des forces, dont la plus choquante s'était produite le 21 décembre 2012, lorsque les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) avaient abattu un hélicoptère de la MINUSS, tuant quatre membres d'équipage de nationalité russe. La Représentante spéciale a souligné que l'ONU avait exigé du Gouvernement l'ouverture d'une enquête rapide et transparente et qu'elle publierait sous peu les résultats de sa propre enquête interne. M^{me} Hilde Johnson a présenté un exposé de la réforme des services de sécurité et des progrès de la mise en place des institutions nationales. Elle a également noté que l'Assemblée législative avait commencé à exercer un contrôle plus actif, notamment en matière d'audit et d'établissement du budget. La MINUSS avait aussi institué des mesures supplémentaires de sécurité aériennes.

Le Vice-Secrétaire d'État du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Soudan du Sud, M. Charles Manyang D'Awol, a reconnu que son pays se heurtait encore à de nombreuses difficultés. Celui-ci poursuivait la mise en place de ses institutions nationales, malgré les nombreux problèmes rencontrés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Vice-Secrétaire d'État a souligné qu'un processus de réconciliation nationale ouvert à tous faisait cruellement défaut, de même qu'un investissement important de la part des autres parties et l'appui continu de la MINUSS étaient indispensables pour aider cet État créé 18 mois auparavant, à déployer son autorité et à renforcer sa capacité de gouverner les zones très instables.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont déclarés inquiets de la montée des tensions et des violences au Soudan du Sud et ils ont relevé les effets que les tensions entre le Nord et le Sud produiraient sur ce pays. Ils ont souligné que les autorités du Soudan du Sud devaient lever tous les obstacles aux activités humanitaires et que c'était au Gouvernement qu'il incombait au premier chef d'assurer la protection des civils. Les membres du Conseil étaient inquiets aussi de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans ce pays. Ils ont à nouveau présenté leurs condoléances au Gouvernement de la Fédération de Russie et au peuple russe pour les membres de l'équipage russes qui avaient péri lorsqu'un hélicoptère de la MINUSS avait été abattu. Le Conseil a réclamé une enquête rapide et approfondie, la mise en cause des responsables ainsi que des mesures destinées à empêcher des événements aussi tragiques de se reproduire dans l'avenir. Il a été instamment demandé au Gouvernement sud-soudanais de coopérer sans réserve à l'exécution du mandat de la MINUSS. Sur ce point, quelques membres du Conseil se sont alarmés de l'augmentation des incidents portant atteinte à la sécurité qui touchaient le personnel de la Mission, tel celui du 12 mars à l'occasion duquel un soldat de la paix avait été blessé. Certains membres se sont également dits inquiets du refus du Gouvernement sud-soudanais de revenir sur la décision qu'il avait prise en octobre 2012 d'expulser un spécialiste des droits de l'homme de la Mission. Le Conseil a souligné qu'il importait d'améliorer encore les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud pour stabiliser la situation dans ce dernier pays.

Libéria

Le 25 mars, le Conseil réuni en séance publique d'information, a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), M^{me} Karin Landgren, qui lui a présenté au Conseil le vingt-cinquième rapport périodique du Secrétaire général sur les activités de cette mission (S/2013/124). Elle a souligné qu'il était nécessaire de procéder au retrait progressif de la MINUL, tout en se mettant rapidement en devoir de s'attaquer aux inégalités sociales, aux luttes politiques intestines et aux autres fractures historiques ou récentes qui, après avoir entraîné des décennies de guerres, étaient encore profondément ancrées dans ce pays. L'instauration d'une paix durable tenait par l'équité et la participation de tous les Libériens. La conférence tenue par la Présidente, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, pour lancer « National Vision 2030 », horizon économique et politique d'un plan à long terme qui avait pour ambition d'apporter un système politique juste, la sécurité, l'état de droit et la réconciliation nationale, était un pas en avant dans cette direction. Autre avancée, le premier pôle de justice et de sécurité avait été lancé le 12 février au Libéria, à Gbarnga, avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix. Malgré cela, la corruption et les tensions entre les différentes branches du pouvoir restaient au premier plan de la vie politique, tout comme le climat de méfiance mutuelle qui régnait parmi les principaux acteurs politiques du Libéria.

M. l'Ambassadeur Staffan Tillander (Suède), en sa qualité de Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, a rendu compte de sa récente visite au Libéria, au cours de laquelle il avait pu consulter le Gouvernement sur les moyens de faire progresser plus vite la réforme du secteur de la sécurité, l'instauration de l'état de droit et la réconciliation nationale et mettre la dernière main au deuxième Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de

la Déclaration sur des engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont dits satisfaits de ce que la situation restait stable en matière de sécurité au Libéria. Ils ont salué le lancement du programme national en faveur de la cohésion sociale et du développement socioéconomique, ainsi que le dialogue en cours sur les questions liées à la réforme constitutionnelle, la décentralisation et la réconciliation nationale, qui devaient jeter les bases d'une paix durable et assurer la stabilité à long terme de ce pays. Les membres du Conseil ont félicité le Gouvernement libérien des progrès accomplis dans le sens d'une amélioration du système de justice pénale et de l'instauration de l'état de droit, et ils ont déclaré que le lancement du premier pôle de justice et de sécurité au Libéria, en permettant à la population d'avoir davantage accès aux services de justice et de sécurité, constituait une avancée sur la voie de la consolidation de la paix. Ils ont encouragé le Gouvernement libérien à mieux s'attacher à prévenir l'impunité pour les crimes de violence sexuelle ou sexiste, surtout contre les mineur(e)s. Ils ont aussi souligné que les problèmes fonciers demeuraient une source potentielle de conflits récurrents au Libéria et invité le Gouvernement à mettre en place des mécanismes fonctionnels de règlement des différends pour traiter ces litiges spécifiques.

Asie

Moyen-Orient (Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement)

Le 6 mars, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, a informé le Conseil de la capture le jour même de 21 soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), dans la zone de limitation des armements, par des éléments armés de l'opposition syrienne se présentant comme la « Brigade des Martyrs de Yarmouk ». À la suite de cette réunion, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres condamnaient fermement la détention de Casques bleus de la FNUOD et exigeaient leur libération immédiate et sans condition. Ils demandaient à toutes les parties de coopérer de bonne foi avec la Force et réaffirmaient leur soutien inconditionnel à la FNUOD.

Le 8 mars, devant le Conseil réuni en consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, a présenté un exposé des mesures prises pour garantir la libération, sains et saufs, des soldats de la paix. Il a précisé que diverses interventions des Nations Unies et d'autres interlocuteurs désireux d'apporter leur soutien avaient aidé à progresser quelque peu. Le groupe armé avait promis à la FNUOD que les militaires capturés pourraient être libérés en l'espace de quelques heures. Simultanément, les forces armées syriennes acceptaient d'interrompre leurs tirs pour permettre aux Casques bleus de quitter Janlé, le village où ils étaient détenus, en toute sécurité. En vue de réduire les risques auxquels le personnel de la FNUOD était exposé, la Mission avait entrepris de réorganiser ses opérations de manière à pouvoir accomplir les tâches dont elle était chargée dans de bonnes conditions de sécurité.

Le 26 mars, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, a présenté au Conseil réuni en consultations plénières le rapport

du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2013/174). Il a dit que l'ONU était reconnaissante au Conseil de l'appui qu'il apportait à la Force, en observant que la situation était de plus en plus instable dans sa zone d'opérations à cause du conflit syrien. Il a insisté sur les risques que cette situation entraînait pour le personnel de la FNUOD et pour celui de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), risques qui faisaient que la FNUOD pouvait difficilement accomplir les tâches dont elle était chargée en toute liberté et qui avaient poussé le Japon et la Croatie à décider de retirer leurs contingents. En raison des risques qui existaient sur le plan de la sûreté et de la sécurité, l'Organisation avait continué à insister auprès des autorités syriennes pour qu'elles facilitent l'entrée du personnel de la FNUOD par le point de passage Bravo, notamment aux fins de la relève des troupes prévue pour mai.

Les membres du Conseil ont approuvé les mesures prises (diminution des patrouilles, renforcement des positions, fourniture de véhicules blindés et de trousse de protection individuelles) afin de limiter les risques courus par le personnel des Nations Unies dans l'exécution des tâches qui lui étaient confiées. Ils se sont aussi déclarés favorables à la recherche d'autres moyens d'assurer la sécurité des relèves et des chaînes de ravitaillement. Les membres du Conseil sont convenus que toute activité militaire conduite par l'une ou l'autre partie dans la zone de séparation compromettrait le cessez-le-feu établi de longue date et représenterait un risque pour la population civile locale et pour le personnel des Nations Unies. Quelques-uns ont souligné qu'il était urgent de trouver une solution politique à la crise syrienne et nécessaire de parvenir à un règlement global de tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Le Conseil a jugé favorablement la pratique des réunions informelles tenues, dans le cadre de la résolution 1353 (2001), avec les pays fournissant des contingents à la FNUOD, telle celle du 22 mars.

Le 27 mars, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils exprimaient leur profonde préoccupation devant toutes les violations de l'Accord sur le désengagement des forces. À ce propos, ils se disaient très inquiets de la présence des forces armées syriennes dans la zone de séparation et, en outre, de celle de membres armés de l'opposition dans cette zone. Craignant très sérieusement que toutes les activités militaires menées dans ladite zone par l'un quelconque des acteurs ne risquent de compromettre le cessez-le-feu observé de longue date et de mettre la population locale en danger. Ils engageaient toutes les parties, y compris les éléments armés de l'opposition syrienne, à respecter la liberté de circulation de la FNUOD et la sûreté et la sécurité de son personnel, tout en rappelant que c'était d'abord au Gouvernement de la République arabe syrienne qu'il revenait d'assurer la sûreté et la sécurité dans le secteur Bravo. À cette fin, les membres du Conseil demandaient à toutes les parties de veiller à la sûreté et la sécurité des opérations de relève de la FNUOD et, notamment, d'envisager à cet effet l'utilisation temporaire d'un autre point d'entrée ou de départ si les circonstances l'exigeaient.

Moyen-Orient (Liban)

Le 14 mars, le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban, M. Derek Plumbly, et la Directrice de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, M^{me} Izumi Nakamitsu, ont rendu compte au Conseil, en consultations plénières, de la mise en œuvre de sa résolution 1701 (2006). Ils ont indiqué que la situation le long de la Ligne bleue et dans la

zone des opérations de la FINUL restait calme, ce qui constituait un acquis important, mais se sont dits gravement préoccupés par les violations de la souveraineté libanaise commises par l'aviation israélienne. Ils ont par ailleurs relevé l'augmentation inquiétante de la tension au Liban même, ainsi que l'influence défavorable de la crise syrienne sur la stabilité du pays, notamment les tirs d'artillerie à travers la frontière depuis la Syrie. Le Coordonnateur spécial a rendu hommage au Gouvernement libanais, qui avait maintenu ses frontières ouvertes aux réfugiés venus de Syrie, et il a instamment demandé à la communauté internationale de fournir au Liban une aide supplémentaire à ce propos.

Après la séance, l'échange de vues entre les membres du Conseil a trouvé son expression dans une déclaration à la presse. Ces derniers y soulignaient leur vive préoccupation devant les cas répétés de tirs transfrontaliers faisant des morts et des blessés parmi la population libanaise, ainsi que les incursions, les enlèvements et le trafic d'armes à travers la frontière libano-syrienne, entre autres violations de la frontière. Les membres du Conseil soulignaient aussi qu'il importait de respecter pleinement la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban ainsi que l'autorité de l'État libanais, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Ils se disaient profondément inquiets de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité du Liban et rappelaient avec insistance que toutes les parties libanaises devaient respecter la politique de dissociation adoptée par leur pays, ainsi qu'elles s'y étaient engagées dans la Déclaration de Baabda. Saluant les efforts généreux que le Liban déployait pour accueillir les réfugiés de la République arabe syrienne et leur venir en aide, les membres du Conseil demandaient à la communauté internationale de tenir les promesses d'aide humanitaire faites à la conférence tenue au Koweït le 30 janvier 2013.

Le 25 mars, au cours de son exposé public devant le Conseil, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Roberterry, a souligné que l'exigence de la stabilité du Liban faisait à toutes les parties un devoir de respecter la politique de dissociation adoptée par leur pays, ainsi qu'elles s'y étaient engagées dans la Déclaration de Baabda, et de demeurer unies derrière le Président, M. Michel Sleiman. Le Coordonnateur spécial a évoqué la déclaration à la presse du 14 mars dans laquelle le Conseil soulignait que, si elles voulaient préserver la stabilité du Liban, toutes les parties devaient prendre rapidement les mesures voulues pour assurer la tenue des parlementaires sur une base consensuelle et dans le respect du droit et de la Constitution. Il a rappelé que cette déclaration à la presse reconnaissait clairement la précarité de la situation au Liban, en exprimant la profonde inquiétude des membres du Conseil quant à l'impact de la crise syrienne sur la stabilité de ce pays, et qu'elle mentionnait des cas signalés de bombardement du territoire libanais à partir de celui de la République arabe syrienne.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, ainsi qu'à l'autorité de l'État libanais, ils ont souligné que toutes les parties devaient soutenir la politique de dissociation de leur pays et ils ont exprimé leur appui à la formation d'un nouveau gouvernement sous la conduite du Président Sleiman.

Afghanistan

Le 19 mars, au cours du débat, le Secrétaire général Ban Ki-moon a présenté son rapport sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2013/133), en indiquant qu'à son sens les élections de 2014 dominaient le climat politique dans ce pays et qu'une large participation doublée d'un processus électoral crédible lui paraissaient indispensables pour atteindre l'objectif d'une transition à la tête du pays qui soit très largement acceptée. Il a également insisté sur le fait que l'ONU réfléchissait à son rôle futur en Afghanistan et se préparait aux difficultés qui attendaient ce pays, soulignant qu'elle devait continuer d'offrir ses bons offices, et notamment son appui pour les prochaines élections. Le Secrétaire général a ajouté que l'Organisation devait par ailleurs poursuivre son action en faveur de la réconciliation et de la coopération régionale, défendre les droits de l'homme et promouvoir le développement pour renforcer les propres efforts de l'Afghanistan dans ces domaines, ainsi que les procédures et les institutions politiques afghanes. Il s'est dit particulièrement inquiet de la montée en flèche de la culture du pavot qui ressortait de l'évaluation des risques liés à l'opium et de l'augmentation considérable des victimes civiles, surtout chez les femmes et les filles en 2012. Le Secrétaire général a souligné que, pour s'acquitter de son mandat, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) devait conserver sa capacité d'aller au devant de la population dans tout le pays et de répondre aux nombreuses demandes qui se présentaient dans cette période cruciale. En conséquence, alors que le budget de la MANUA pour 2013 affichait d'importantes réductions, le Secrétaire général n'envisageait pas de nouvelles diminutions pour 2014.

Le Représentant permanent de l'Afghanistan a dit que, pour le peuple afghan, la souveraineté nationale consistait à assumer l'entière responsabilité de son destin. Il a réaffirmé l'engagement du Gouvernement afghan en faveur d'élections régulières, démocratiques et transparentes. Les membres du Conseil, ainsi que les États Membres prenant part au débat qui ne siégeaient pas au Conseil, ont réaffirmé leur engagement sans équivoque en faveur du processus de transition pacifique en Afghanistan. Ils ont souligné en particulier que la tenue en 2014 dans ce pays d'élections transparentes et crédibles contribuerait certainement à la réconciliation nationale. Ils ont souligné que toutes les parties intervenant dans le processus de réconciliation devaient renoncer à la violence, n'avoir aucun lien avec des organisations terroristes internationales, telles qu'Al-Qaida, respecter la Constitution afghane, y compris ses dispositions en matière de droits de l'homme, et notamment celles qui visaient les droits des femmes, et être prêtes à participer à l'édification d'un Afghanistan pacifique. Dans la perspective de l'Afghanistan d'après 2014 et de la prise en charge totale de la sécurité par les autorités afghanes, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le nombre des victimes du conflit interne, particulièrement chez les femmes et les enfants. Les pays voisins et tous les pays intéressés ont été vivement encouragés à jouer un rôle constructif en Afghanistan. Le trafic de drogues et de précurseurs et la criminalité transnationale qui y est liée ont été rangés parmi les grands problèmes semant d'embûches la voie que l'Afghanistan devait suivre. On a aussi reconnu que l'ONU, tout spécialement dans le cadre de la MANUA, devait impérativement jouer un rôle dans les préparatifs du tournant que 2014 et la période au-delà constituaient pour l'Afghanistan.

Le Conseil a adopté la résolution 2096 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUA pour une nouvelle année, jusqu'au 19 mars 2014.

Iraq

Le 21 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Martin Kobler, a fait au Conseil un exposé de la situation concernant l'Iraq. Il a mis en relief les difficultés auxquelles ce pays devait faire face, notamment l'instabilité régnant dans les rues du fait des manifestations qui se poursuivaient dans les provinces occidentales du pays depuis décembre 2012 et des relations tendues qu'entretenaient le Gouvernement central et le gouvernement régional du Kurdistan. La décision de reporter les élections aux conseils provinciaux dans les provinces de Ninewa et d'Anbar suscitait quelque inquiétude. Le Représentant spécial a appelé l'attention sur les efforts de la MANUI pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale en offrant ses bons offices, et il a fait part des progrès accomplis sur la voie de la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït. Le Représentant permanent de l'Iraq a également pris la parole devant le Conseil.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien à la MANUI pour le rôle qu'elle jouait, salué les mesures prises par l'Iraq et le Koweït dans le sens de la normalisation de leurs relations et souligné qu'il importait que l'Iraq s'acquitte de ses obligations qui demeuraient à sa charge au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il a été rappelé que la sécurité demeurait un sujet de préoccupation majeur, et que l'instabilité politique aggravait la situation socioéconomique.

Moyen-Orient

Le 25 mars, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Proche-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry, a rendu compte au Conseil, en séance publique, de la situation au Moyen-Orient. Il s'est montré d'un optimisme prudent au sujet des éléments nouveaux intervenus récemment sur le volet israélo-palestinien, à la lumière notamment de la visite du Président des États-Unis, M. Barack Obama, dans la région et de ses rencontres avec les dirigeants des deux camps, ainsi que de leurs engagements renouvelés en faveur de la solution des deux États, malgré leurs divergences sur les conditions de cette solution et la marche à suivre. Le Coordonnateur spécial a également insisté sur l'accord israélo-turc relatif au rétablissement de relations normales et noté qu'aucune nouvelle implantation n'avait été annoncée, que les incursions des forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie s'étaient faites plus rares et que les destructions de structures palestiniennes avaient diminué. Il a cependant noté que le niveau des violences commises par des colons restait élevé et s'est dit préoccupé par la grave panne survenue dans la mise en œuvre du cessez-le-feu à Gaza, avec de nouveaux tirs de roquette en direction d'Israël et l'adoption de nouvelles restrictions limitant la zone de pêche et la circulation des Palestiniens à l'entrée et à la sortie de Gaza, ainsi que la fermeture, à maintes reprises, du point de passage de Kerem Shalom.

Néanmoins, le Coordonnateur spécial a laissé entendre que la nouvelle ouverture observée pourrait être transformée en une initiative politique sérieuse et substantielle débouchant sur de véritables négociations, et il a demandé aux parties

de faire preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires pour avancer, et à la communauté internationale d'agir de concert dans le cadre d'un Quatuor revitalisé qui élargisse le dialogue avec les partenaires arabes, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et autres.

Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont dit partager l'optimisme prudent du Coordonnateur spécial, souligné la nécessité de lancer sans tarder le dialogue israélo-palestinien et exprimé l'espoir d'un engagement renouvelé des États-Unis pour aboutir à un résultat concret. Ils ont mis les parties en garde contre l'adoption de mesures unilatérales, concernant en particulier les activités de peuplement israéliennes, et condamné le récent tir de roquette effectué depuis Gaza qui avait touché Israël. Quelques-uns des membres ont souligné la nécessité d'assurer la viabilité financière de l'Autorité palestinienne. À ce propos, beaucoup d'entre eux ont salué la décision prise par le Gouvernement israélien de lui transférer les recettes fiscales palestiniennes en temps utile et sans interruption.

Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Dans son exposé du 25 mars, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général a dit un mot de la situation qui ne cessait d'empirer en Syrie en soulignant que les rares signaux émis par les parties qui laissaient entrevoir l'amorce possible d'un dialogue ne s'étaient pas jusqu'ici concrétisés. Il a indiqué les conséquences tragiques du conflit sur le plan humanitaire et noté la décision prise par le Secrétaire général de mener une enquête sur les allégations d'emploi d'armes chimiques dans ce pays. Il a dit qu'aux yeux du Secrétaire général toutes les allégations devaient être prises au sérieux. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont demandé une solution politique rapide du conflit syrien. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, et réaffirmé qu'ils étaient partisans d'une solution négociée du conflit sur la base du Communiqué de Genève. Quelques-uns ont salué la décision d'attribuer à la Coalition nationale des forces révolutionnaires et de l'opposition le siège de la République arabe syrienne au sein de la Ligue arabe, alors que d'autres ont critiqué cette initiative, la jugeant contre-productive. Des membres du Conseil se sont dits préoccupés par des informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été employées à Khan Al-Asal et ont demandé l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante des Nations Unies sur cette affaire, en vue d'en traduire les auteurs en justice. D'autres membres ont dit qu'il convenait de donner suite à toutes les allégations crédibles d'emploi d'armes chimiques sans exception et ont mentionné à cet égard d'autres cas signalés d'emploi de ces armes à Homs et à Damas, sur lesquels il était nécessaire que l'équipe du Secrétaire général ouvre aussi immédiatement une enquête en vue d'en traduire les auteurs en justice.

Europe

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 22 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Farid Zarif, a informé le Conseil que depuis son dernier exposé, de novembre 2012, il était survenu quelques faits nouveaux importants dans le bon sens, grâce à la participation directe Belgrade-Pristina au dialogue politique de haut niveau facilité par l'Union européenne. Il a indiqué que le dialogue politique avait atteint une étape critique et a encouragé le Conseil à faire le point des acquis enregistrés jusque-là et à soutenir les deux parties dans leurs tentatives pour parvenir à des accords, surtout en ce qui concernait les épineuses questions propres à la situation au nord du Kosovo. Il a signalé que d'importantes difficultés subsistaient sur le terrain et cité des atteintes à la sécurité préjudiciables, des cas fréquents de discours incendiaires et des gesticulations en provenance de divers milieux, sans oublier la montée des tensions au nord du Kosovo, ainsi que la vague d'actes de vandalisme commis contre des sites orthodoxes et la destruction d'un monument de la Seconde Guerre mondiale. Il s'est réjoui de la déclaration faite sans retard et sans ambiguïté par la police kosovare au sujet des actes de vandalisme et de mesures appropriées et bienvenues prises ensuite par les autorités kosovares, notamment l'affectation de fonds publics à la réparation et la reconstruction des tombes et des monuments. Il a indiqué que les représentants de la communauté internationale avaient unanimement condamné de tels actes gratuits et, avec le personnel de la MINUK, avaient su encourager les politiques locales et centrales à intervenir davantage en amont. Le Représentant spécial a également indiqué que trop de cas de crimes commis dans le nord du Kosovo, ainsi que ceux qui touchaient des populations dans le reste du pays, restaient en souffrance, ce qui demeurerait un grave sujet de préoccupation. Il a souligné que la terminaison des affectations budgétaires au bureau administratif de la MINUK à Mitrovica avait fragilisé la voie la plus opérationnelle dont on disposait pour traiter les problèmes qui se posaient dans le Nord par le consensus. En conclusion, il a dit que pour permettre aux pourparlers politiques décisifs engagés de produire tous les résultats qu'on pouvait en attendre, un travail acharné, constant et cohérent s'imposait sur le terrain de la part tant des présences mandatées par les acteurs internationaux que des dirigeants locaux.

Le Conseil a également entendu le Premier Ministre serbe, M. Ivica Dačić, et son homologue kosovar, M. Hashim Thaçi, réaffirmer leur attachement en faveur du dialogue politique facilité par l'Union européenne. Les membres du Conseil ont salué les progrès réalisés au cours des sept premiers cycles du dialogue, auquel ils ont apporté leur soutien. Ils se sont dits profondément préoccupés par la précarité des conditions de sécurité à la suite de la vague d'actes de vandalisme commis dans tout le Kosovo à la mi-janvier, au cours de laquelle quelque 200 pierres tombales avaient été endommagées ou détruites dans plusieurs cimetières orthodoxes serbes. Quelques membres du Conseil ont affirmé que ces incidents s'étaient produits en réaction à l'enlèvement sur ordre du Gouvernement serbe d'un monument qui se trouvait dans le sud de la Serbie. Certains étaient également inquiets de la destruction d'un monument aux morts de la Seconde Guerre mondiale et de ce que les retours de personnes déplacées n'avaient pas augmenté. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à l'ouverture d'enquêtes sur les cas de trafic d'organes au

Kosovo. Ils ont demandé à la MINUK de continuer à remplir son mandat conformément à la résolution 1244 (1999).

Amérique latine

Venezuela (République bolivarienne du)

Le 6 mars, les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire du défunt Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Hugo Rafael Chávez Frías.

Haïti

Le 20 mars, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef par intérim de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Nigel Fisher, a présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission (S/2013/139). Il a souligné que la tenue d'élections crédibles dans ce pays en 2013 était fondamentale pour renforcer les institutions démocratiques haïtiennes et répondre aux besoins urgents de la population, en matière d'emploi et de développement social, par exemple. Pour y répondre et faire face aux nombreux autres problèmes qu'Haïti avait à résoudre, la Mission avait conçu un plan de consolidation fixant des objectifs clefs pour les trois années à venir, en vue de renforcer, en particulier, la sécurité, l'état de droit, l'administration des élections et la modernisation des institutions. Plus précisément, ce plan définissait quatre tâches essentielles : la mise en place de la Police nationale haïtienne, le renforcement de la commission électorale permanente lorsqu'elle aurait été créée, le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme, et enfin, l'appui de ces réformes décisives de la gouvernance nationale et locale. Il prévoyait aussi la réduction des effectifs en tenue de la Mission. Dans le débat qui a suivi, les membres du Conseil ont souligné l'importance que revêtait la création du Conseil électoral, si l'on voulait pouvoir tenir dès que possible des élections législatives, municipales et locales libres et régulières. Parmi les autres priorités, ils ont mentionné le renforcement de la Police nationale haïtienne et des institutions judiciaires nationales. Ils ont également réaffirmé qu'Haïti ne connaîtrait durablement la stabilité que moyennant une amélioration des conditions socioéconomiques. Les membres du Conseil ont par ailleurs exprimé un large appui à l'action en cours pour éliminer l'épidémie de choléra. Ils ont dans l'ensemble bien accueilli le plan de consolidation, en soulignant qu'il demandait à être examiné plus avant; ils ont reconnu que la relative stabilité des conditions de sécurité permettrait probablement à la MINUSTAH d'opérer une réduction progressive de ses effectifs sans compromettre cette stabilité.

Questions thématiques et d'ordre général

Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

Le 5 mars, au cours des consultations plénières, la délégation des États-Unis a présenté un projet de résolution (S/2013/136) à la suite de l'essai nucléaire effectué le 12 février par la République populaire démocratique de Corée.

Le 7 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2094 (2013), par laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire [le troisième] effectué par la République populaire démocratique de Corée le 12 février, réaffirmant sa décision selon laquelle ce pays devait abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants, ainsi que tous programmes de missiles balistiques, de façon complète, vérifiable et irréversible; ils ont par ailleurs renforcé les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Dans cette même résolution, le Conseil affirmait qu'il surveillerait en permanence les agissements de la République populaire démocratique de Corée et se déclarait résolu à prendre d'autres mesures importantes si cette dernière procédait à tout autre tir ou essai nucléaire.

Non prolifération/République islamique d'Iran

Le 6 mars, les membres du Conseil se sont réunis en séance publique pour entendre un exposé du Représentant permanent de l'Australie, M. Gary Francis Quinlan, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), sur les travaux conduits par le Comité pendant la période du 5 décembre 2012 au 4 mars 2013. Le Président du Comité a informé le Conseil que celui-ci avait tenu une réunion au cours de laquelle avaient été évoqués, entre autres questions, quelques rapports relatant des incidents, et avait adopté deux notices d'aide à l'application des résolutions (sur les armes classiques et le matériel connexe ainsi que sur les mesures financières et économiques), désigné deux entités (Yas Air et SAD Import Export Company), actualisé les listes d'articles liés au nucléaire et aux missiles balistiques et effectué des travaux supplémentaires en utilisant la procédure d'approbation tacite. Au cours de la période considérée, le Comité avait reçu un certain nombre de communications relatives à l'application des mesures pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont salué les activités menées par le Comité pour s'acquitter de son mandat et renouvelé leur appui solide aux travaux de cet organe. Quelques-uns ont fait part des inquiétudes que leur inspiraient le non-respect persistant de la part de la République islamique d'Iran, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et ses violations patentes ou possibles des sanctions. D'autres membres ont souligné qu'il convenait de s'appuyer en chaque cas sur des éléments de preuve fiables pour conclure à une violation. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux négociations dans le cadre du Groupe des Cinq plus un et souligné la nécessité de rechercher une solution globale et durable à la question du nucléaire iranien par la voie du dialogue et de la négociation.